



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024,2025
ET 2026 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 24 août 2023 à 15h30, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 25 juillet 2023
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville